

Tunis, le 20 juin 2020

Note d'information

Objet :Capitalisation des crédits en classes de licences

Les étudiants des classes de licences ayant des crédits non capitalisés au titre de leurs 1^{ère}, 2^{ème} ou 3^{ème} Années, sont autorisés à capitaliser leurs crédits lors de la session de contrôle qui se déroulera à partir du **8 juillet 2020** conformément aux plannings des épreuves qui les concernent et qui seront affichés ultérieurement.

A cet effet, ils sont appelés à présenter une demande au Service des Examens selon le formulaire ci-rattaché(*) **au plus tard le jeudi 25 juin 2020.**

(*) Ce formulaire est disponible au Service des Examens

L'administration